



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

### DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2017

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué le vingt-deux septembre deux mille dix-sept  
S'est réuni en séance publique, à la Salle du Conseil de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, 2 rue Blanche Baron, 18100 VIERZON, sous la présidence de Monsieur François DUMON, Président.

**Secrétaire de séance :** Michel ARCHAMBAULT

**Présents :** M. DUMON, M. DUGUET, MME SEGRET-DESCROIX, M. CRINI,  
MME CHENE, M. AIT-SLIMANE, MME NIEUL, M. PIETU, M. LEBRANCHU,  
M. SANSU, MME BODIN, MME HOVASSE-PRELY, M. ARCHAMBAULT,  
M. DELOINCE, MME BERTHET, MME PIETU, M. NIVARD, MME  
BOISSEAU, M. FAUCHEUX, MM. MONTIGNY, M. MICHOUX, M. FOURNIE,  
MME MILLERIOUX, M. LEGENDRE, M. LETOURNEAU, M. JACQUET,  
M. PETIT, MME GRISON, M. PIFFAULT, M. ROUSSEAU, MME RAIMBAULT,  
M. BOURDIN

**Absents excusés :** M. SANDRIER (pouvoir à M. DUMON)  
M. PIFFAULT (pouvoir à MME GRISON)  
M. SOBLAHOVSKY (pouvoir à M. PIETU)  
MME GAUCHER (pouvoir à MME BODIN)  
MME CHOLLET (pouvoir à MME NIEUL)  
MME CLOCHARD (pouvoir à M. LEGENDRE)  
M. CHARLES  
M. COUTURIER  
M. PAILLERET

-----  
**ORDRE DU JOUR**  
-----

**DEL17/161 TAXE D'HABITATION - INSTAURATION D'UN REGIME PROPRE D'ABATTEMENTS A LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

**QUESTIONS DIVERSES**  
-----

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Madame Nadia ESSAYAN a démissionné de ses fonctions de conseillère communautaire.

**DEL17/161      TAXE D'HABITATION - INSTAURATION D'UN REGIME PROPRE D'ABATTEMENTS A LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'instaurer un régime propre d'abattements pour la taxe d'habitation, comme suit :
  - ✓ de maintenir les abattements obligatoires pour charge de famille aux taux légaux : 10 % pour les deux premières personnes, 15 % à partir de la troisième personne
  - ✓ d'instaurer un abattement général à la base au taux de 15 %
  - ✓ de ne pas instaurer d'abattement spécial à la base
  - ✓ de ne pas instaurer d'abattement spécial pour personnes handicapées ou invalides
- de notifier la présente délibération aux services de la Préfecture et aux services fiscaux

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

\*\*\*\*\*

Fait à Vierzon, le 03 octobre 2017

Le Président,



*[Signature]*  
François DUMON